

## Événementiel

# Palpation de sécurité et inspection visuelle des bagages

Selon l'arrêté du 27 juin 2017 modifié portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité

<b>Programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation</li> <li>▪ Identifier les acteurs d'un événement</li> <li>▪ Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements</li> <li>▪ Effectuer une inspection visuelle des bagages et une palpation de sécurité (dont mise en situation pratique)</li> <li>▪ Secourisme tactique</li> </ul>
<b>Objectif</b>	<p>Analyser, identifier les risques liés à l'organisation d'un événement et adopter un comportement adapté selon la situation rencontrée . Assurer la sécurité des personnes et des biens.</p>
<b>Prérequis</b>	<p>Professionnel en activité , et ou pour toute entreprise organisatrice d'événements</p>
<b>Modalité d'évaluation</b>	<p>QCM et Assiduité Attestation de fin de formation</p>
<b>Lieu et nombre de participants</b>	<p>Organisme de formation , sur site en intra possible</p>
<b>Durée</b>	<p>21 h</p>
<b>Tarif</b>	<p>550 Euros</p>
<b>Intervenants et Méthodologie</b>	<p>Formateurs titulaires d'un diplôme RNCP de niveau BAC +2 avec expérience en lien avec le thème et une formation professionnelle au risque événementiel</p>